

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 66 (2008)

Heft: 2: Police et nouvel ordre social

Artikel: Le principe de raison et l'influence de certaines doctrines rationalistes chez Friedrich A. Hayek

Autor: Philippe, Rozin

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-142121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PRINCIPE DE RAISON ET L'INFLUENCE DE CERTAINES DOCTRINES RATIONALISTES CHEZ FRIEDRICH A. HAYEK

ROZIN PHILIPPE
Université Paris 10 Nanterre
philipperozin@hotmail.com

> Cet article propose une lecture d'Hayek à partir de l'examen du principe de rationalité. Il s'agit de montrer comment Hayek critique, à partir des travaux de ses devanciers, l'univocité du rationalisme classique. Dans ce papier, nous souhaitons détailler la logique de ses critiques qui se polarisent pour l'essentiel sur un retour à une option pragmatiste et «différencialiste». Selon nous, la théorie rationaliste hayekienne crée une césure, dans le paradigme rationnel, en développant, d'un point de vue anthropologique, une analyse des dispositions rationnelles innées qui existent dans l'esprit humain, mais qui ne se rencontrent pas nécessairement dans des contextes normatifs précis. Hayek, en soutenant par ailleurs une homogénéisation du bien rationnel dans la nature via l'expression d'une totalité représentable des actions humaines individuelles, rapproche donc l'idée d'une raison régulatrice et la logique d'un environnement où elle agit. Cet environnement a une influence également dans la constitution du processus de raison. De fait, cette théorie du bien détermine une orientation très caractéristique du concept de rationalité dans la pensée de l'économiste autrichien.

INTRODUCTION

La pensée de Friedrich Hayek influence de nombreux domaines des sciences sociales et économiques. La prolifération des thèmes et des interventions du penseur autrichien a parfois des effets particuliers sur l'interprétation de sa propre pensée. Il est assez clair qu'une lecture purement thématique de Hayek peine à circonscrire les enjeux de ses réflexions dans des domaines aussi variés que l'économie publique, la psychologie du choix rationnel ou les sciences politiques.

A sa réflexion économique, Hayek mêle en effet étroitement plusieurs choses:

- (1) une méditation sur l'influence des sentiments moraux;
- (2) un travail de longue haleine sur la puissance des principes de justice dans l'ordre politique.

Son investigation sur l'incidence d'une morale privée dans la conduite des affaires sociales est un en effet l'un des grands axes de sa réflexion.

Hayek associe en effet à sa réflexion économique une méditation sur l'influence des sentiments moraux. Il entreprend à ce titre un travail sur la puissance des principes de justice dans l'ordre politique, corollaire évident d'une investigation sur l'incidence d'une morale privée dans la conduite des affaires sociales.

De fait, la question de la cognition (et en même temps de la rationalité des processus de décision) occupe une place déterminante dans sa réflexion. Le principe de l'explication méthodologique prend une direction tout à fait singulière chez lui. Le fait social n'est pas un facteur d'élucidation isolable, ou même une situation originale qui se détacherait idéalement dans un processus d'objectivation mais a plutôt, une signification précise qui s'actualise dans un contexte opératoire donné. Pour Hayek, il est le résultat d'un concours d'interactions humaines contradictoires, amenées par une tension anthropologique originale. Cette tension s'actualise à la fois dans une volonté socialement «affichable» (le fait de s'inscrire par exemple dans un mouvement de contestation groupusculaire), et en même temps dans une motivation distincte des motifs d'intérêt descriptibles (la volonté d'entrer dans un syndicat pour bénéficier de certains avantages que procure un réseau social).

Cette réflexion prend toute son ampleur dans sa réflexion sur les fondements de l'échange économique. Dans l'un de ses écrits fondamentaux - *The Counter-Revolution of Science* (1952) - Hayek défend l'idée d'un point de départ unique et nécessaire pour toute investigation possible sur la nature humaine. Cette constante est donnée avec l'interprétation des processus cognitifs. Ce sont en effet les éléments cognitifs et la fixation aléatoire des normes du choix rationnel qui déterminent le cadre objectif de la réflexion économique.

Ainsi, le système cognitif est à placer au centre des polarités de réflexions rationnelles sur l'économie. La théorie de la division fragmentaire de la connaissance (ce qui constituera une théorie originale qui présidera, avec les travaux de Thomas Kuhn, aux développements ultérieurs que consacra Herbert Simon au principe de rationalité limitée), caractérise donc le fait que, d'une société où les individus ne disposent que de fragments aléatoires de connaissances, des processus généraux se définissent pourtant, qui s'expliquent d'une manière rationnelle. Ces connaissances spécifiques sont nécessairement très limitées.

Au caractère diffus, fragmentaire et divisé de la connaissance, s'ajoute encore le fait que la connaissance effective n'est finalement que marginalement rationnelle. Une connaissance pratique, qu'on ne formule pas scientifiquement, mais qui fonde néanmoins une partie importante de notre action et de notre vie, en particulier de notre vie quotidienne, détermine un rapport objectif d'intérêt, qui correspond à l'acquisition, par l'individu, d'un bien relatif.

La théorie d'une forme de rectitude absolue du bien et de la conduite qui conditionne sa poursuite est critiquée. Si le Bien rationnel absolu, qui s'impose comme un objet passionnel inscrit dans un rapport économique précis, se détache essentiellement via un effet de continuation synchronique dans les rapports interindividuels (là où le bien est reconnaissable à travers certaines valeurs communément ou conventionnellement reconnu par exemple dans une communauté limitée d'individus), l'artifice du bien rationnel favorise surtout la continuation et le renforcement d'un bien collectif qui a un rôle précis à jouer. Toute l'expression intelligible d'un fait social ne tient donc pas à la captation potentielle d'une rationalité. Elle relève plutôt d'un facteur de complexité. Il est impossible d'énoncer toutes les règles de nos comportements et de nos perceptions. L'habitude, le *know-how* constituent des éléments importants de la transmission de connaissances, et en particulier du «transfert de règles de conduite».

Ce sont en tout cas ces axes qui contraignent le chercheur à adopter une délimitation méthodologique du rationalisme classique en économie et dans les sciences sociales.

Nous proposons donc dans cet article une étude du principe de rationalité chez Hayek. Nous souhaiterions démontrer qu'un tel principe 1. revêt une importance fondamentale dans la pensée de l'économiste autrichien en dépit d'un traitement non systématique. Nous examinerons en outre le fait que 2. sa caractéristique protéiforme se comprend essentiellement, contre un principe de rationalité classique, par une application proportionnelle aux motivations inhérentes des activités humaines, activités inscrites dans la définition concurrente d'un bien social complexe, à la fois différencié et univoque dans une représentation espérée, et 3. surtout que, ce qui limite finalement, chez Hayek, l'application du principe de rationalité - qui couvre autant la nature du travail analytique du chercheur, que la structure observable de certains faits - est la perte naturelle du caractère d'universalité classique, qui impose le bien, formellement, comme un facteur d'élucidation contingent.

PREMIÈRE PARTIE: GENÈSE DU PRINCIPE DE RATIONALITÉ CHEZ HAYEK

1. HAYEK ET LA RATIONALITÉ INDIVIDUELLE

Dès le début de ses investigations sur la morale, Hayek critique le principe classique de la rationalité. L'idée traditionnelle veut en effet que la raison s'impose spontanément comme une structure de connaissance optimale. La plupart des théories défendent l'idée que ce concept de raison dépasse l'exercice des autres facultés, en s'imposant finalement dans un paradigme de décision objective des choix normatifs, ce qui permettrait finalement au pouvoir rationnel de maximiser sa valeur en fonction d'un certain rapport de prééminence, ce qui est très vite dénoncé par Hayek (Hayek, 1946). Le processus de décision individuel s'appuie en effet sur deux valeurs: la cohérence des choix (ou des préférences) et des actions et la maturation réflexive d'un individu dans sa logique de choix. Ces deux éléments constituent des composantes de la nature humaine. Le pouvoir de la raison de contrebalancer des motifs altiers - des motifs passionnels par exemple - est non seulement critique, mais les termes du débat eux-mêmes, structurant une alternative entre deux facultés exclusive de la nature humaine, sont rapidement battus en brèche. Hayek reprend, à partir de la pensée humienne (*Traité de la nature humaine*, Livre 2, 3ème partie, section III¹), l'idée qu'un jugement composite constitué par des motivations parfois contradictoires, est prégnant sur des perceptions et des appréhensions éparpillées. Ces expressions intentionnelles du sujet, qui paraissent très efficaces pour ordonner les jugements sociaux ou collectifs (règles de comportement usuels en société, permanence supposée d'un sentiment de justice, civilité...), sont pourtant engagées dans l'équilibre rationnel des décisions. Le jugement d'intérêt leur donne finalement un sens et une valeur ordonnatrice dans le monde économique.

¹ «Rien n'est plus ordinaire en philosophie, et même dans la vie courante, que de parler du combat de la passion et de la raison, de donner la préférence à la raison et d'affirmer que les hommes ne sont vertueux que pour autant qu'ils se conforment à ce qu'elle leur ordonne. Toute créature raisonnable, dit-on, est obligée de régler ses actions sur la raison; et si quelque autre motif ou principe disputait la direction de sa conduite, elle devrait s'y opposer jusqu'à le soumettre complètement ou, du moins, le mettre en conformité avec le principe supérieur. La plus grande partie de la philosophie morale, ancienne ou moderne, semble se fonder sur cette façon de penser; et il n'est pas de terrain plus ample, tant pour l'argumentation métaphysique que pour les déclamations populaires, que la prééminence supposée de la raison sur la passion. Pour avantager la première, on a fait étalage de son éternité, de son immutabilité, de son origine divine et l'on a insisté avec la même force sur l'aveuglement, l'inconstance, la puissance trompeuse de l'autre. Pour manifester la fausseté de toute cette philosophie, je chercherai à prouver d'abord que la raison ne peut jamais être à elle seule un motif pour une action de la volonté. Puis en second lieu, qu'elle ne peut jamais s'opposer à la passion pour diriger la volonté.»

De fait, l'expression d'une raison parfaitement étanche aux inclinations passionnelles témoigne non seulement d'une vision absurde de la raison effective, mais méconnaît également la complexité de la structure du jugement individuel et collectif de l'homme². De nombreuses approches problématiques reflètent, chez Hayek, un engouement profond pour la dynamique des choix individuels. Cet intérêt est couplé à une analyse des directions individuelles qui s'inscrivent dans une dimension de rationalité-calcul. Une telle rationalité, dont il est assez difficile de donner la définition, anticipe, par certains aspects, la fonction unificatrice d'une théorie du choix rationnel dans un contexte d'incertitude. Une certaine doctrine rationaliste apparaît timidement dans certains écrits. La cohérence de cette doctrine ne laisse pour autant de faire débat. Hayek ne formule pas de principe de raison d'une manière parfaitement objective.

La nécessité d'un calcul rationnel, - qu'il emprunte pour partie à Hobbes³, et ensuite à Ferguson -, introduit une distinction intéressante: il y a d'un côté, en effet, une raison opératoire et intelligible, qui s'inscrit dans une causalité précise et qu'atteignent les individus par un effort de réflexion; d'autre part, il y a une raison plus commune, que l'on situe d'une manière résiduelle dans la nature (le fait que l'on en appelle à la nature pour justifier une juxtaposition causale des phénomènes selon un ordre donné), et qui atteste la plupart des motifs invocables pour élucider les processus d'actions pratiques.

Chez Hayek, la conception primitive de la structure sociale et des assemblages individuels dans les corps sociaux est directement issu de la théorie fergusonienne. Elle amène une théorie profondément holiste⁴. Une telle formalisation holiste, à son tour, est justifiée par une théorie des sentiments et des décisions complexes, qui associe les sentiments à l'expression d'une rationalité pure. Ce point est encore une fois repris de Ferguson⁵

2. LE PRINCIPE DE LA RAISON

La nature rationnelle expliquerait donc la probité de certains calculs rationnels effectifs pour justifier et valider des choix individuels. La logique du principe de causalité défini par Hayek, favorise donc la construction d'une raison structurée dans un rapport quasiment anti normatif: l'être humain ne met pas d'ordre dans la nature, puisqu'un certain type d'ordre, antécédent à toutes les constructions artificielles de principe, existe déjà.

Dans ce cas, l'unité de la fonction rationnelle s'inscrit indifféremment au niveau individuel

² «Il paraît évident que la raison, prise dans un sens exact, c'est-à-dire comme jugement du vrai et du faux, ne peut jamais être, par elle-même, un motif de la volonté et qu'elle ne peut exercer son influence sans toucher quelque passion ou affection. Les relations abstraites entre les idées sont objets de curiosité, pas de volition. Quant aux questions de fait, dès lors qu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises, qu'elles ne suscitent ni désir ni aversion, elles sont entièrement indifférentes; qu'on en ait conscience ou non, qu'on les appréhende correctement ou faussement, on ne peut les traiter comme des motifs pour agir.» Idem op. cit.

³ La raison, pour Hobbes, n'a pas d'autre finalité que le dessein informulable de l'homme qui s'en sert pour réaliser ses désirs. En ce sens, elle représente la stratégie des passions et celui qui la possède parvient plus sûrement à ses fins que celui qui en est dépourvu (Hobbes, Léviathan, chap. III, 4).

⁴ «Mankind are to be taken in groups, as they have always subsisted. The history of the individual is but a detail of the sentiments and thoughts he has entertained in the view of his species: and every experiment relative to this subject should be made with entire societies, not with single men», *Essay on the History of Civil Society*, partie I, chap. 1, par 2.

⁵ «The dispositions of men, and consequently their occupations, are commonly divided into two principal classes; the selfish, and the social. The first are indulged in solitude; and if they carry a reference to mankind, it is that of emulation, competition, and enmity. The second incline us to live with our fellow-creatures, and to do them good; they tend to unite the members of society together; they terminate in a mutual participation of their cares and enjoyments, and render the presence of men an occasion of joy. Under this class may be enumerated the passions of the sexes, the affections of parents and children, general humanity, or singular attachments», idem op. cit, p. 358

et collectif. Le sens pratique de la lecture rationnelle est toutefois prééminent chez Hayek. Il l'emprunte nettement à Aristote. Dans l'*Ethique à Nicomaque*, la rationalité pratique (*phronesis*) est une vertu intellectuelle qui permet à un individu de bien délibérer sur ce qui est bon ou utile à la poursuite d'une vie vertueuse (1140a25-28). Ni la rationalité privée d'un individu, ni le corps social ne représentent de paradigmes rationnels uniques ou univoques. Hayek rejette donc l'idée d'un choix collectif automatique et inhérent à un processus de rationalité individuel. Dans *Individualism and Economic Order*, il admet tout simplement la dualité des rationalités:

«fallacy of composition» the claim that all the available data would be compiled and used to draw up a master plan for everyone to follow:..it is the main merit of real competition that through it use is made of knowledge divided between many persons which, if it were to be used in a centrally directed economy, would all have to enter the single plan. To assure that all this knowledge would be automatically in the possession of the planning authority seems to me to miss the main point.»

Chaque personne, quel que soit son degré de liberté dans le corps social, fait face à des alternatives de choix plus ou moins rationnels à son échelle. Hayek reprend l'hypothèse aristotélicienne. Pour lui en effet, le principe de l'action morale est l'effet relatif d'un libre choix; l'expression «du choix est le désir et la règle dirigée vers quelque fin.»⁶ De fait, le choix ne peut exister sans pensée, ni même sans une disposition morale, «la bonne conduite et son contraire dans le domaine de l'action n'existant pas sans pensée et sans caractère.»

Le fondement de la connaissance qui oriente l'habitus des individus (option du sentiment, nature de l'influence du facteur affectif dans la décision, privilège limité accordé à la raison...) décide de l'amplitude de la capacité de choix rationnel disponible.

Le parallélisme, chez Aristote, entre la théorie justifiant d'une finalité intrinsèque de la délibération rationnelle dans une fonction de choix collectif (cette sélection qui est inscrite dans le développement de la rationalité d'une Cité), et la reconnaissance du poids des perceptions dans les jugements rationnels des individus (1126a31-b4; 9.1109a24-30, b20-23), se retrouve fortement chez Hayek:

«If in the real world we had to deal with approximately constant data, that is, if the problem were to find a price system which then could be left more or less unchanged for long periods, then the proposal under consideration would not be so entirely unreasonable. With given and constant data such a state of equilibrium could indeed be approached by the method of trial and error. But this is far from being the situation in the real world, where constant change is the rule⁷.»

Un autre point de convergence avec Aristote tient peut-être dans ce point: aux yeux d'Hayek, à l'interdépendance des valeurs axiologiques individuelles ou collectives d'un côté, et au système social ou économique prégnant sur les échanges humains de l'autre, il préfère une théo-

⁶ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, (VI, 2, 1139b5)

⁷ *idem op. cit.*, p.1881

rie du moyen terme, qui détermine un critère relatif du bien en fonction, précisément, d'un intérêt courant et moyen qui favorise un éclaircissement de contextes parfois difficiles.

La reconnaissance par Hayek de ce principe de raison, implique en réalité la reconnaissance d'une fin relative, ce qui va, comme chez Aristote, expliquer la possibilité d'un choix informé par un processus de raison. Pour Aristote en effet, le choix ne peut exister, ni sans intellect et pensée, ni sans une disposition morale, la bonne conduite et son contraire dans le domaine de l'action n'existant pas sans pensée et sans caractère réflexif.

L'instabilité fondamentale du système de référence dominant dans les échanges pratiques, à savoir le système monétaire dans la génération de conventions substituables pour échanger des biens, va bouleverser la nature des choix rationnels individuels. Reprenant Von Mises, Hayek retient en effet l'idée qu'une rationalité fonctionne nécessairement avec une emprise systématique de valeurs organisées économiquement dans le champ de la décision. La liberté d'un système de valeur et d'échange explique la structure de la rationalité. Cet argument empêche au moins de valider un critère unique de lecture du schéma de rationalité des choix individuels, et privilégie un axiome de concordance entre les deux catégories.

La rationalité s'accommode donc d'un principe d'unification des motifs et des fins, et d'une logique plus faible (c'est-à-dire moins systématique, qui peut donc parfois défaillir) si elle s'exprime en terme de préférence et de choix rationnel.

3. LES FORMES DE LA RATIONALITÉ HAYEKIENNE

La rationalité permet d'identifier ce qui est bon et juste en termes de moyens et de fins. Dans la présomption fatale, F. A. Hayek⁸ écrit, à propos de Hume: «Hume a choisi, malheureusement, de désigner cette tradition morale que je préférerais appeler naturelle, par le terme «artificiel» (empruntant probablement celui-ci à l'expression «raison artificielle», familière aux penseurs de la *common law*)». La référence d'Hayek à la «raison artificielle» est répétée, principalement lorsqu'il s'agit des questions d'un sens inné de valeurs normatives qui disposeraient les individus humains à adhérer et à promouvoir un principe suffisant de justice. Cette primauté de valeurs axiologiques est l'un des liens fondamentaux qui justifieraient, à ses yeux, la pertinence d'un principe de raison; dans la continuité, elle permettrait de statuer sur la question de la naturalité ou de l'artificialité de la justice. Il s'ensuit, pour Hayek, dans une logique de déduction à ses yeux évidente, l'inhérence d'un pouvoir d'obligation qui fixe, en quelque sorte, l'exécution d'un rapport individuel rapport au bien commun:

«(...) dans l'ordre complexe de la société, les résultats des actions des hommes sont très différents de ce qu'ils ont voulu faire, et les individus, en poursuivant leurs propres fins, qu'elles soient égoïstes ou altruistes, produisent des résultats utiles aux autres qu'ils n'avaient pas prévus et dont ils n'ont peut-être même pas eu connaissance; en fin de compte, l'ordre entier de la société, et même tout ce que nous appelons la culture, est le produit d'efforts individuels qui n'ont jamais eu un tel but, mais ont été canalisés à cette fin par des institutions, des pratiques, et des règles qui n'ont jamais été délibérément inventées, mais dont le succès a assuré la survie et le développement⁹»

⁸ F. A. Hayek, *La présomption fatale*, appendice A, p. 198

⁹ *Droit, économie et société*, I, p. 25

Le pouvoir rationnel n'est pas un pouvoir isolé. La référence obligatoire à un principe d'individualisme méthodologique, n'est pas même mis sur le compte d'une lecture rationaliste du réel. Le principe de raison valide, non seulement, l'idée d'une communauté de bien atteignable, mais elle met surtout en exergue la capacité humaine d'éclairer sa position par un exercice rationnel.

Ce point explique qu'Hayek distingue deux niveaux de sélection: la sélection des règles abstraites d'action, et ensuite la sélection des ordres sociaux (1962).

La spontanéité formellement inscrite dans une capacité à édicter et à produire des règles abstraites est une condition expresse pour la réalisation d'un second type de spontanéité qui vise la structuration d'un bien problématique l'ordre social. Les individus produisent inconsciemment des règles d'action. Elles sont comprises dans un habitus complexe (Hayek, 1958) qui distribue des options spécifiques de choix dans l'espace, et s'articule sur des schèmes cognitifs incorporés dans la naturalisation de l'esprit humain. L'accumulation cognitive, la lecture interne des capacités informationnelles sur les contenus empiriques registres dans une mémoire cognitive, facilite l'acquisition de stocks intelligibles qui peuvent se réinscrire ensuite dans les choix de comportements qui se reposent dans le temps.

DEUXIÈME PARTIE: LE PROCESSUS DE DÉCISION ET LE CHAMP DU RATIONNEL

1. HAYEK ET MANDEVILLE

En s'attachant à décrire une typologie des formes de rationalité, Hayek insiste non seulement sur l'application d'une praxis des échanges humains, mais encore plus fortement peut-être, sur la distinction opératoire entre les sphères privées et publiques. Il radicalise un peu plus, dès 1946, la posture qu'il avait défendue dans ses premiers travaux. Il s'appuie notamment, sur ce point, sur la position de Mandeville. Hayek reprend en effet le paradoxe initial développé par Mandeville - les vices privés font le bien public -, un paradoxe qui s'inscrit dans une dynamique plus général.

La continuité du raisonnement d'Hayek sur la normativité inhérente à la nature caractérise la persistance d'un pouvoir structurant dans la nature; ce pouvoir est désigné comme la capacité de recevoir la forme d'une loi potentielle. La matière en puissance comprise par la nature conditionne une loi qui, à son tour, est inscrite, comme le soulignait déjà Kelsen, dans une «positivation» potentielle du monde de la nature par l'ordre juridique. Une forme d'emboîtement entre la rationalité artificielle de l'être humain et un processus rationnel inscrit comme normativité dans la nature pose l'idée d'une rationalité commune. L'argument d'Hayek porte donc sur cette position de la nature. La fonction de l'ordre spontané est fondamentalement en accord avec le principe de rationalité inhérente que nous venons de décrire.

2. LA DÉFINITION D'UNE RATIONALITÉ DES BIENS CHEZ HAYEK

Hayek suppose donc une fonction de rationalité indépendante des valeurs normatives et des références au sentiment de bien ou de mal. Il pose le fait qu'un dommage causé à la personnalité d'autrui crée un désagrément dans l'ordre d'un équilibre interpersonnel, mais que ce mal circonscrit ordonne des enchaînements de causes, à l'échelle de tout le corps social, des causes qui ne sont par ailleurs pas proportionnelles au dommage individuel provoqué.

La rationalité est ainsi très ambivalente. Elle recouvre en effet plusieurs caractères reconnaissables qui enveloppent autant les vices, que les vertus, et déterminent un avantage normatif

reconnu. Cette hypothèse est validée par plusieurs raisons: le fait d'abord que les hommes ne savent pas ce qu'ils font dans un système social complet; que la sociabilité ensuite est le résultat inconscient d'actions qui ne se proposaient pas des fins de cette nature¹⁰, et donc, enfin, qu'un critère univoque de bien socialement normatif est une aberration (1931, p. 113; 1953, p. 28).

On ne peut distinguer pour Hayek la rationalité collective de l'expression d'une rationalité privée. Si, consciemment, les hommes ne cherchent qu'à satisfaire leurs intérêts égoïstes, et qu'il résulte de cette quête une harmonie d'ensemble qu'aucun d'entre eux n'a jamais voulu ni souhaité, l'harmonie des intérêts ne tient pas plus à l'intention de ceux qui la réalisent, ni à la volonté d'un individu ou d'un pouvoir de la défendre comme l'expression construite d'un penchant naturel, mais dépend bien d'une autre logique. Cette harmonie résulte seulement de l'enchaînement involontaire de rapports économiques ou des intérêts privés qui sont impliqués: ce qui signifie donc qu'une indifférence aux conditions de production des biens est la condition d'une impossibilité de justifier la mainmise d'une quelconque institution ou d'un quelconque Etat sur l'acquisition non distributive des biens (ce que défend également Rawls, 1976)

On en revient à des considérations plus économiques. Ce qui importe, dans le paradoxe de Mandeville, ce n'est pas tant l'idée selon laquelle leurs intérêts égoïstes conduisent les hommes à se rendre services dans l'échange qui importe réellement, que l'argument selon lequel ils le font sans s'en rendre compte. L'essentiel, pour Hayek, n'est pas que les hommes poursuivent des fins égoïstes - elles peuvent tout aussi bien être altruistes - mais qu'ils se rendent service sans en avoir l'intention et donc, qu'une certaine forme de bien découle également au terme de l'action entreprise dans un rapport interindividuel (Hayek, 1979; 1991). L'homothétie des biens est une valeur clé pour Hayek (Hayek, 1958). C'est précisément parce qu'il n'est pas le fruit d'une intention délibérée que l'ordre social est un ordre spontané.

«La théorie de l'ordre spontané ne repose pas nécessairement sur l'axiome d'une nature humaine égoïste mais seulement sur l'idée que les structures sociales d'ensemble ordonnées peuvent être dérivées des actions d'individus qui n'avaient aucune intention de les produire (1991, p. 128).»

Avec cette notion d'ordre, Hayek évoque certaines régularités qui ne sont à proprement parler ni naturelles ni artificielles.

«Pour les Grecs, il était évident que l'ordre de la nature, le kosmos, existait indépendamment de la volonté et des actions des hommes, mais qu'il y avait aussi d'autres sortes d'ordres qui résultaient d'arrangements délibérés. Mais, si tout ce qui est clairement indépendant de la volonté et des actions des hommes étaient en ce sens évi-

¹⁰ Lessa Kerstenetzky, C., (2000), «Hayek, the Evolutionary and the Evolutionist», *Rationality and Society*, Vol. 12, No. 2, 163-184

demment «naturel», et tout ce qui est le résultat d'actions intentionnelles des hommes «artificiel», cette distinction ne laissait aucune place pour un ordre qui soit le résultat de l'action des hommes mais non de leur dessein.» (1991, p. 176)

Hayek est dans la continuité de la pensée de Mandeville en montrant que l'harmonie des intérêts résulte d'un ordre social qui a tout ici d'une cause finale. La dichotomie du naturel et de l'artificiel est ainsi réfutée par Hayek. De ce fait, l'ordre de la vie sociale résulte spontanément de l'action des hommes, sans qu'aucun n'ait nécessairement voulu consciemment servir de vecteur à cette harmonie. Si l'on voit que cette idée nie clairement que l'ordre social résulte d'une volonté délibérée, d'une intention ordonnatrice, la question ne se pose pas moins de l'origine de cet ordre.

Faut-il y voir l'action de la Providence? Il semble difficile de trouver, chez Mandeville, la présence d'une «main invisible» au sens d'une providence cachée. La fonction de la rationalité n'est pas conçue comme une architectonique transcendante. Ce serait d'ailleurs oublier que chez Smith la «main invisible» n'est qu'une métaphore utilisée pour décrire le processus nécessaire par lequel un individu est conduit «à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions». La notion d'ordre social spontané exclut en principe toute référence à une téléologie providentielle.

3. UN CERTAIN ANTIRATIONALISME D'HAYEK

La logique de maximisation d'une valeur individuelle dans un principe effectif de rationalité est critiquée par Hayek. Hayek reprend formellement le credo 'tout rationnel' de son maître Ludwig Von Mises (1951, p. 146) qui s'exprimait ainsi dans sa théorie de l'action humaine:

«Human action is necessarily always rational. The term «rational action» is therefore pleonastic and must be rejected as such. When applied to the ultimate ends of action, the terms rational and irrational are inappropriate and meaningless. The ultimate end of action is always the satisfaction of some desires of the acting man. Since nobody is in a position to substitute his own value judgments for those of the acting individual, it is vain to pass judgment on other people's aims and volitions. No man is qualified to declare what would make another man happier or less discontented. The critic either tells us what he believes he would aim at if he were in the place of his fellow; or, in dictatorial arrogance blithely disposing of his fellow's will and aspirations, declares what condition of this other man would better suit himself, the critic¹¹.»

La spécificité incommunicable et inaliénable des biens individuels poursuivis par les hommes et, des rapports passionnels qu'ils éprouvent séparément vis-à-vis d'un objet de désir, est le gage d'une rationalité explicite pour Von Mises. Ainsi, la nature des liens qui associent l'ensemble des appétits et des désirs humains expliquerait la possibilité du fondement d'une rationalité de la décision. Or, cette inter-relation ne tient précisément pas à l'univocité d'un

¹¹ Von Mises, L., *On Human Action*, Chapitre 1. Acting Man, «4. Rationality and Irrationality; Subjectivism and Objectivity of Praxeological Research»

principe de rationalité. Au surplus, en elle-même, et pour Von Mises, la fin fixée au terme d'un processus d'action n'est pas le gage de rationalité de cette action.

Elle ne constitue, en quelque sorte, qu'un aspect faible du critère de rationalité, qui est employé par paresse intellectuelle pour appuyer une hypothèse aussi familière que scientifiquement indéfendable. Von Mises critique autant l'idée voulant que la rationalité soit posée comme un caractère inhérent dans les fonctions du désir et de la délibération finale de l'action, que la possibilité qu'un objet soit réalisé pratiquement par une activité commune. La finalité intervient sur un plan non réaliste¹². La rationalité n'implique donc aucune communauté de rationalité, et ne met pas en perspective l'horizon d'un sens rationnel absolument commun dans la nature humaine. C'est au contraire la diversité des processus d'action et des motivations employées pour justifier une causalité intrinsèque qui dispose l'argumentation de cette manière. Hayek reconnaît donc l'existence d'un double pouvoir rationnel, mais ce pouvoir n'a rien d'une raison unificatrice. Il rejette en particulier la raison d'un procès historique de la conscience inscrit dans la finalité d'un esprit auto-conscient comme chez Hegel et ne s'aligne pas plus sur l'idée d'un pouvoir rationnel absolu qui donnerait ses règles par pure spontanéité à la nature, tel que le voit Kant. Une forme d'anti-rationalisme s'exprime d'abord dans le rejet qu'à Hayek de l'idée d'une normativité cognitive. La cognoscibilité et l'intelligibilité du bien dans la nature n'existent pas. Cette norme n'est juste que le produit d'un concours d'actions inter-individuelles (Hirschman, 1980) bien que ce bien ne s'assimile pas aux conditions de sa production.

Ainsi, cette normativité est conditionnée par de suppositions de relations entre des termes joignables causalement entre eux. Hayek est un relativiste éthique (qui, comme nous l'avons déjà montré, ne considère même pas qu'une claire distinction morale entre l'attaque et la défense soit possible). Deuxièmement — et de façon encore plus spectaculaire — cet anti-rationalisme d'Hayek est exprimé par sa «théorie de l'évolution sociale», selon laquelle l'action délibérée et l'intérêt personnel, les essais, les erreurs et l'apprentissage, la violence et la liberté, de même que l'Etat et le marché sont systématiquement éliminés comme facteurs d'explication du changement social. Dans sa pensée, ces entités sont progressivement remplacées par une «spontanéité» distributive et non régulatrice, et par un principe à la fois holiste et organique de «sélection des groupes culturels»

On lit en particulier dans *Scientisme et Sciences Sociales*:

«La structure des esprits humains, le principe commun d'après lequel ils classent les événements extérieurs nous fournissent la connaissance des événements récurrents qui constituent les diverses structures sociales et les seuls termes avec lesquels nous pouvons les décrire et les expliquer. Conceptions ou idées ne peuvent évidemment

¹² Contrairement à un auteur comme Bentham qui différencie très nettement les processus de décision selon les capacités de réflexivité et de prise de distance vis-à-vis de passions contradictoires: «Parce que la réflexion mettra l'homme à même d'estimer avec plus d'exactitude la conduite qui doit laisser après elle les plus grands résultats de bien. Il se pourra que, cédant à des impressions immédiates, il soit disposé à suivre une ligne de conduite donnée, dans la vue d'assurer son bien-être; mais un examen plus calme et plus large lui montrera que, somme toute, cette conduite ne serait ni la meilleure ni la plus sage, parce qu'il lui arrivera quelquefois de découvrir que le bien le plus proche serait surpassé par un mal plus éloigné, mais qui s'y rattache; ou que, pour un moindre plaisir abandonné maintenant, il obtiendrait dans l'avenir un plaisir plus grand», *Traité de Déontologie*, part I, chap. VI.

exister que dans les esprits individuels et ce n'est en particulier que dans les esprits humains que des idées différentes peuvent agir les unes sur les autres; ce n'est pas cependant l'ensemble des esprits individuels dans toute leur complexité, mais ce sont les conceptions individuelles, les opinions que les gens se sont formées d'eux-mêmes et des choses, qui constituent les vrais éléments de la structure sociale.¹³»

Hayek soutient un principe d'individualisme centré sur la capacité d'un sujet à constituer un réseau et une structure d'échange autour de lui. Cette capacité est définie par une aptitude à endosser des rôles sociaux et à pénétrer simultanément l'exercice d'une certaine capacité d'individualisation.

C'est parce que l'individualité est un caractère persistant et que l'individu s'organise dans un réseau intense d'échanges et de partage limité de connaissances, qu'il arrive finalement à s'imposer comme un être rationnel. Pour cette raison, une théorie de l'individualisme est possible et s'impose comme un rationalisme. La fonction de la critique des facultés et du jugement favorise une valorisation de la diversification interne du fait rationnel. Le rationnel, contrairement au développement kantien de la critique de la raison pratique, n'est pas un facteur d'universalisme transcendantal régulateur – donc une valeur normative -, mais plutôt une composante intrinsèque à la logique de la conduite des affaires humaines. Pour Hayek, cette rationalité, de fait, serait, ainsi (dans le sens que préconisait Von Mises) une rationalité par destination, et non une rationalité intrinsèque à une structure anthropologique.

4. LA CRITIQUE DU MODÈLE PRÉDICTIBLE

Ainsi, une nouvelle fois, c'est bien la conception d'une finalité réfléchissante du pouvoir de raison qui est à nouveau critiquée. Un autre texte fondamental sur le modèle de rationalité consiste dans l'élucidation d'un principe d'explication dans les sciences sociales. Il s'interroge, dans les sciences sociales d'abord, sur la question kantienne d'une portée de l'explication après les causes naturelles (*Critique de la faculté de juger*, deuxième partie, chap. 3). Deux éléments sont à apporter: la position voulant qu'une explication naturelle suppose des associations et un principe de déduction; l'idée, enfin, que cette explication repose sur une capacité de l'intellect à raisonner à partir d'analogies spécifiques. Le principe de rationalité employé institue donc une liaison probante entre des contextes sociaux explicites par certains faits remarquables – des faits essentiellement mobilisés au moyen de ce que révèle l'attention du chercheur -, et l'adhésion, dans le principe de déduction, à une lecture systématique de la réalité.

5. LA POSTURE RATIONALISTE DANS LES SCIENCES SOCIALES

Il est difficile d'explicitement la nature d'une approche purement rationaliste en science sociale. Hayek se méfie d'une axiologie radicale des normes. Ce n'est en tout cas jamais ce qu'il privilégie dans l'économie de son concept de raison. Une posture rationaliste supposerait, comme le signalait Georg Simmel¹⁴, une forme de confiance accordée à l'articulation de

¹³ *Scientismes et Sciences Sociales*, chap. III

¹⁴ Simmel, G. (1992), *Gesamtausgabe: Gesamtausgabe 11. Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung.*: Bd 11 Suhrkamp, p. 871.

concepts dans la formalisation d'une opinion ou d'un assentiment significatif dans une prise de décision. Simmel pose la rationalité et la croyance au même niveau – tout deux impliquent un processus rationnel et une rationalisation de la connaissance dans un système cognitif basé sur la réceptivité et le choix passionnel - l'institution d'un pouvoir de raison dépendant ici étroitement d'un pouvoir de croyance dans une formalisation du réel. Le problème fondamental de la philosophie descriptive tient donc à une capacité à formuler un univers symbolique qui donne sa place et sa cohérence au concept rationnel¹⁵.

Simmel défend une conception de la rationalité qui obéit structurellement à des orientations psychologiques particulières qui englobent précisément un positionnement des individus face au principe même de rationalité. Contre Hayek, indirectement, qui raisonne finalement dans un face-à-face de l'individu avec le principe de raison, Simmel intègre un jeu du processus rationnel et l'unité de la raison collective dans les choix individuels déterminés.

Pour Simmel¹⁶, les relations entre la totalité complexe du fait social et l'autonomie individuelle ne vont pas sans conflictualités. S'il admet implicitement deux formes de rationalité – l'individu et des postures complexes de choix rationnels qui ne sont pas uniquement motivés par une réflexivité rationnelle (Sebag, 1964), d'un côté; les faits sociaux et le monde des faits sociaux, de l'autre – l'unicité de l'individu humain n'est pas donnée aussi rapidement que dans d'autres philosophies qui partent parfois de sa présupposition. La rationalité ne correspond en tout cas absolument pas que ce que commande habituellement un processus d'homogénéisation rationnel chez Hayek (1958; 1962). Le cas est particulièrement intéressant dans l'analyse des ensembles structuraux et techniques où se concentrent les individus. Simmel montre par exemple comment la Métropole fonde sa rationalité et la rationalité des agents individuels qui y évoluent sur une antinomie entre vie des nerfs et intellect¹⁷. La fonction alimente des conflits et des tiraillements, la valeur *borderline* de l'intériorité et de l'activité auto-normative, restreignent ce processus de rationalité commun et processuel.

Les enchaînements logiques d'hypothèses amenant, axiologiquement, les acquisitions normatives de certaines valeurs expliquent, pour Simmel, le processus de rationalité. Dans un rapport purement conceptuel, les objets ne viendraient donc pas d'une manière totalement hasardeuse; c'est au contraire une disposition rationnelle réalisée dans un processus d'action social qui explique le principe de rationalité.

Talcott Pearson, avec une approche un peu différente, souligne que le rationaliste admet implicitement des relations homogènes et homomorphes entre un réel objectivable et explicable et la formation de causalités de concepts dans l'intellect. De ce point de vue, les individus sont parties intégrantes du groupe lui-même, et le structurent efficacement, en tant que tel. Les «relations de réciprocité», de dons et de contre dons, d'une certaine façon, constituent les éléments de base de toute socialité. Simmel fait un parallèle entre le fait que l'étranger est le commerçant et le commerçant, l'étranger, deux parties qui instaurent fatalement des

¹⁵ Simmel, G., (1991), *Gesamtausgabe: Gesamtausgabe 14. Hauptprobleme der Philosophie (1910/1927)*. *Philosophische Kultur*. Bd 14, Suhrkamp, p. 328

¹⁶ «Le problème crucial de la vie moderne provient de la revendication de l'homme qui veut préserver l'autonomie et l'individualité de son existence face à des forces sociales écrasantes, à l'héritage historique, à la culture extérieure et à la technique de la vie» Simmel, G. *Die Grossstädte und das Geistesleben*, in *Brücke und Tür*, Stuttgart, 1957

¹⁷ «Le fondement psychologique sur lequel s'élève le type de la personnalité métropolitaine est l'intensification de la vie nerveuse (qui est le résultat du changement rapide et ininterrompu des impressions internes et externes)»

relations d'échanges¹⁸ et définissent, via des positions normatives différentes, certains phénomènes de rationalité originaux. Plus précisément, on dirait que ces relations empruntent une certaine forme de rationalité, mais cette rationalité ne recoupe pas le même processus structurant qu'un échange entre un banquier et son client par exemple.

Les rapports inter-individuels ne constituent donc pas ces flux atomiques qu'une matrice organique structurerait rationnellement. Simmel et Hayek défendent donc deux conceptions antagonistes de la raison. En fait, l'idée de cet atomisme est plutôt étrangère à Hayek, pour qui l'unité du principe de raison est par nature discutable s'il se réfère à une normativité formelle. Assez classiquement, l'expression de la raison pour Hayek dépend de la structure des systèmes (individuels ou collectifs) qui entre dans des rapports d'interaction et définissent finalement entre eux des niveaux d'homogénéité relatifs.

CONCLUSION: LA LOGIQUE D'HAYEK

La complexité du principe de raison chez Hayek brouille son explication du phénomène de raison. Les frontières avec les limites du rationnel sont parfois très ténues. Son anti-rationnalisme classique s'exprime d'abord dans le fait qu'il rejette l'idée d'une normativité cognitive. La cognition n'est pas un objet rationnel, mais s'inscrit plutôt dans une approche positiviste. Hayek est un relativiste éthique qui ne fait pas une distinction claire entre une rationalité de processus et une rationalité objectivement présente dans un rapport cognitif. Un certain antirationalisme d'Hayek est exprimé par sa «théorie de l'évolution sociale», dans laquelle l'action délibérée et l'intérêt personnel, les essais, les erreurs et l'apprentissage, la violence et la liberté, sont minorés. Ils n'ont plus en tout cas la valeur de facteurs d'explication du changement social, et sont remplacés par une «spontanéité» et par un principe holiste-organique, qui remet en perspective un principe holiste d'unité rationnel dans le champ de l'action humaine.

Le principe de raison développé par Hayek structure donc une double fonction:

- > il représente la capacité de prise en compte d'une diversité d'intérêts dans les comportements individuels, notamment avec le problème complexe d'une présence de l'identique dans le commerce des différences;
- > il accroît fonctionnellement l'assise d'un principe épistémologique d'explication par les causes dans la nature, jusqu'au niveau où l'on suppose intellectuellement une communauté de finalité entre les facultés de décision et de choix hors de l'évaluation finale du résultat des actions.

L'autre enseignement de cette lecture est le suivant: la définition en apparence limitative de l'efficacité du principe de raison n'est qu'une apparence chez Hayek. L'économiste autrichien, contrairement à un Simmel par exemple, cherche une prégnance sur les milieux sociaux d'un instrument homogène qu'il ne trouve pas nécessairement...

¹⁸ G. Simmel, *Soziologie. Duncker und Humblot, Leipzig, 1908, p.685*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Beck Ulrich., (1991), *La société du risque*, Flammarion, collection «Champs».
- Giddens A., (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF, (première édition anglaise: 1984).
- Gueslin André., (1998), *L'invention de l'économie sociale. Le XIXème siècle français*, Paris, Economica.
- Hacking Ian., (2001), *La construction sociale de quoi?*, Paris, La Découverte.
- Hayek Friedrich A. (1988), *La présomption fatale, les erreurs du socialisme*, Paris, PUF, 1993.
- Hayek Friedrich A., *The Road to Serfdom*, Londres, Routledge & Kegan Paul, Chicago, University of Chicago, 1956.
- Hayek Friedrich A. *Prices and Production*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1931. Traduction française, *Prix et Production*, Paris, Calmann-Levy, 1975; 2ème édition, Paris, Presses Pocket, collection "Agora", 1985.
- Hayek Friedrich A., *Scientisme et sciences sociales: essai sur le mauvais usage de la raison*, Paris, Plon, 1953, 2ème édition Paris, Presses Pocket, collection "Agora", 1986.
- Hayek Friedrich A., *The constitution of Liberty*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1960. Traduction française de Raoul Audouin, Guy Millière et Jacques Garello, *La constitution de la Liberté*, Paris, Litec, 1993.
- Hayek Friedrich A., *Law, Legislation and Liberty*, Londres, Routledge & Kegan Paul., 1973, 1976 et 1979. Traduction française de Raoul Audouin, *Droit, législation et liberté*, Paris, PUF, collection "Libre échange", 1980, 1981, 1983, 1995. Trois tomes (1: *Règles et ordre*; 2: *Le Mirage de la justice sociale*; 3: *L'Ordre politique d'un peuple libre*).
- Hayek, Friedrich A., *The Fatal Conceit - The errors of Socialism*, Londres, New-York, Routledge, 1988. Traduction française, *La Présomption fatale - Les Erreurs du socialisme*, Paris, PUF, collection "Libre échange", 1993.
- Hayek Friedrich A., *The Conter-Revolution of Science - Studies on the abuse of reason*, The Free Press, 1979
- Hayek, Friedrich A., *La constitution de la liberté*, Litec, 1994.
- Hirschman, Albert, O., *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.
- Hirschmann Albert, O., *Les passions et les intérêts*, Paris, Fayard, 1980.
- Mandeville, B., *The Fable of the Bees: Or, Private Vices, Public Benefits*, 1723; édition définitive par F. B. Kaye, (1924), Londres, Oxford University Press, 2 vol.
- Parson, T. (1964), *Essays in Sociological Theory*, Free Press
- Searle, J. R., (1998), *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard,
- Sebag L., (1964), *Marxisme et structuralisme*, Paris, Payot.
- Simmel, G., *Gesamtausgabe: Gesamtausgabe 11. Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung: Bd 11* Suhrkamp, 1992.
- Simmel, G. (1992), *Gesamtausgabe: Gesamtausgabe 11. Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung.: Bd 11* Suhrkamp.
- Simmel, G., (1991), *Gesamtausgabe: Gesamtausgabe 14. Hauptprobleme der Philosophie (1910/1927). Philosophische Kultur: Bd 14*, Suhrkamp.
- Simmel, G., *Soziologie, Duncker und Humblot*, Leipzig, 1908
- Von Mises, L. *Die Gemeinwirtschaft: Untersuchungen über den Sozialismus*, Jena, Gustav Fischer, 1922.
- Von Mises, L., *Theorie des Geldes und der Umlaufsmittel*, Munich, Duncker und Humblot, 1912.
- Weber M., *Le savant et le politique*, Les classiques des sciences sociales, 1919.
- Wilson E., O., *L'humaine nature: essai de sociobiologie*, Paris, Stock, 1979.